

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des infrastructures de transport

Décision du 24 septembre 2020 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A79 (RCEA), et la modification du schéma directeur de signalisation de la RN7

NOR : TRAT2020753S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 31 mars 2020, de la société ALIAE relative, relatif au projet de schéma directeur de signalisation directionnelle de l'autoroute A79 (RCEA) ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 18 juin 2020.

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvés, le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A79 (RCEA) et la modification du schéma directeur de signalisation de la RN7, figurants en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est et au président de la société ALIAE, qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait, le 24 septembre 2020

Le ministre délégué, auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,
empêchée :
L'adjoint à la directrice:

Signé

Jean- Renaud GELY